

European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia
Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes
Europäische Stelle zur Beobachtung von Rassismus und Fremdenfeindlichkeit



Activités de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes

Rapport annuel 2004/2005 de l'EUMC – Partie 1



Activités
**de l'Observatoire européen
des phénomènes racistes
et xénophobes**

Rapport annuel 2004/2005 de l'EUMC

Partie 1



***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne***

**Un numéro unique gratuit:
00 800 6 7 8 9 10 11**

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISBN 92-95008-73-1

© Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 2005
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Italy

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Avant-propos

L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) a le plaisir de présenter le présent rapport sur ses activités de l'année 2004, après son adoption dans le cadre de la réunion du conseil d'administration de l'EUMC tenue en mars 2005.

Le présent rapport annuel, 1^{re} partie, rend compte des activités et réalisations de l'EUMC au cours de l'année 2004. La deuxième partie de ce rapport, dont la publication est prévue pour novembre 2005, dressera un tableau d'ensemble de la situation en matière de racisme et de xénophobie au sein de la Communauté et de ses États membres.

En 2004, l'EUMC a poursuivi ses activités sur cinq plans différents:

- l'observation des phénomènes racistes et xénophobes par la collecte, l'enregistrement et l'analyse d'informations et de données de tous les États membres de l'Union européenne;
- la coordination et le développement du Réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN) composé de points focaux nationaux qui ont pour vocation de collecter données et informations dans les différents États membres;
- le développement de méthodes en vue d'améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau de l'Union européenne;
- la formulation de conclusions et de recommandations pour l'Union européenne et ses États membres;
- la mise sur pied de structures et de mécanismes en vue de coordonner l'échange et la diffusion d'informations, d'avis et de conclusions parmi les institutions de l'Union européenne, les organisations nationales et internationales et le public.

En 2004, la collecte de données dans les 25 États membres a été axée sur la discrimination, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie dans l'emploi, l'éducation et le logement, ainsi que sur les développements législatifs et la violence et la criminalité d'inspiration raciste.

En 2004, l'EUMC a poursuivi ses efforts en vue de développer des outils de recherche scientifique destinés à améliorer la comparabilité des données. Étant donné la

carence de données statistiques officielles, due au fait que la plupart des États membres ne disposent pas de mécanismes de collecte de données adéquats, au lieu de se limiter à enregistrer les manifestations du racisme et de la xénophobie, l'EUMC poursuit activement une politique consistant à développer les méthodes et les outils nécessaires pour collecter les données sur la violence et la criminalité d'inspiration raciste de manière directe, grâce à une méthodologie commune pour tous les États membres.

De plus, l'EUMC a mis en œuvre une approche active pour l'identification des besoins de ses partenaires. L'EUMC a élaboré une stratégie de communication visant à fournir les produits adéquats au moment adéquat à des groupes cibles spécifiques afin de soutenir le développement de politiques et de déployer une action de sensibilisation conforme à ses objectifs généraux.

En 2004, l'EUMC a publié des rapports comparatifs d'une grande importance sur l'éducation et la législation, ainsi que 15 rapports nationaux rédigés par les points d'appui nationaux. Sur la base des données et des informations fournies par les points focaux nationaux constituant le réseau RAXEN concernant les manifestations d'antisémitisme au sein de l'Union européenne des Quinze pour 2002 et 2003, l'EUMC a établi un rapport national de première importance sur l'antisémitisme au sein de l'Union européenne au début de 2004.

En ce qui concerne la communication de la Commission relative à l'extension du mandat de l'EUMC pour en faire une Agence européenne des droits fondamentaux, les observations préliminaires de l'EUMC ont été inspirées par deux préoccupations, à savoir la volonté de soutenir le développement d'une Agence européenne des droits fondamentaux efficace et dotée des ressources adéquates et le souci d'assurer que la lutte contre le racisme et la xénophobie gardera une importance centrale dans ses activités. Concernant ces développements, l'EUMC a tenu en décembre sa cinquième table ronde européenne dans le cadre de laquelle différents acteurs de première importance se sont penchés sur la problématique de l'extension du mandat.

Nous souhaitons remercier notre conseil d'administration, le personnel ainsi que les points d'appui nationaux de RAXEN pour leur contribution et leur engagement, qui ont permis à l'EUMC de renforcer une fois encore son action contre toutes les formes de racisme et de xénophobie en Europe.

Avant-propos d'Anastasia Crickley, présidente du conseil d'administration, et Beate Winkler, directrice de l'EUMC

Anastasia Crickley
Présidente du conseil d'administration

Beate Winkler
Directrice

Table des matières

1.	Activités opérationnelles	7
1.1.	RAXEN	7
1.1.1.	Évolutions en 2004	7
1.1.2.	Tâches des points focaux nationaux	9
1.1.3.	PROJET PHARE RAXEN_CC	13
1.2.	Tables rondes	14
1.2.1.	Principaux objectifs des tables rondes nationales	15
1.2.2.	Tables rondes nationales en 2004	15
1.2.3.	Conférence européenne des tables rondes en 2004	16
1.3.	Documentation et bibliothèque	17
1.3.1.	Archives électroniques et base de données sur le site de l'EUMC	17
1.3.2.	Bibliothèque	18
1.4.	PROJETS de recherche de l'EUMC	18
1.4.1.	Expériences des migrants en matière de racisme et de discrimination	18
1.4.2.	Études comparatives	19
1.4.3.	Attitudes de la population majoritaire envers les migrants et les minorités	20
1.4.4.	Manifestations d'antisémitisme dans l'UE en 2002 – 2003	21
1.5.	Ateliers de l'EUMC	22
1.5.1.	Atelier des réseaux thématiques	22
1.5.2.	Atelier Metropolis	22
1.5.3.	Réunions de RAXEN	23
1.5.4.	Réunions Phare	23
1.5.5.	Comité de coordination sur la documentation en matière de droits de l'homme	23
1.5.6.	Communautés locales	23
1.5.7.	Le racisme dans le sport	24
1.6.	Coopération avec les institutions de l'UE, les organisations internationales et les États membres	24
1.6.1.	Coopération avec les institutions européennes	24
1.6.2.	Coopération avec la Commission européenne	26
1.6.3.	Coopération avec le Parlement européen	28
1.6.4.	Coopération avec le Comité des régions	29
1.6.5.	Coopération avec le Conseil de l'Union européenne	29

1.7. Coopération avec les Organisations internationales	29
1.7.1. Coopération avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) — Division «Migration et Roms/Tsiganes»	30
1.7.2. Coopération avec l'OSCE	30
1.7.3. Coopération avec le système des Nations unies (ONU)	31
1.8. Coopération avec les États membres	32
1.8.1. Relations avec les gouvernements des États membres	32
1.9. Coopération avec des organisations de la société civile	32
1.9.1. Coopération avec le réseau européen contre le racisme	32
1.9.2. Institutions nationales de protection des droits de l'homme	33
1.10. Information, relations publiques et médias	33
1.10.1. Rapport annuel 2003/2004, partie 2	33
1.10.2. Equal Voices et le bulletin d'information de l'EUMC	34
1.10.3. Médias	35
1.10.4. Publications de l'EUMC	35
1.10.5. Site web de l'EUMC	36
2. Conseil d'Administration et bureau exécutif	39
2.1. Membres et fonctions du conseil d'administration et du bureau exécutif	39
2.1.1. Conseil d'administration	39
2.1.2. Bureau exécutif	41
3. Informations sur le personnel, l'organisation et les aspects financiers	43
3.1. Informations sur le personnel	43
3.1.1. Informations administratives	43
3.2. Organisation interne	43
3.3. Budget et aspects financiers	44
3.3.1. Recettes	44
3.3.2. Dépenses	44

1. Activités opérationnelles

1.1. Raxen

En vertu de son règlement fondateur, l'EUMC a mis en place en 2000 un réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN). Il s'agit d'un réseau unique, composé d'acteurs de la société civile qui surveillent, en permanence et dans tous les États membres, les phénomènes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme en aidant l'EUMC dans sa fonction d'«alerte précoce» et dans la collecte de données objectives, fiables et comparables. En associant directement la société civile à ses activités, l'EUMC contribue de façon positive à faire progresser la démocratie et la transparence des institutions européennes.

RAXEN est le principal outil de collecte de données et d'informations fournissant à l'EUMC les bases nécessaires pour établir des rapports comparatifs au niveau européen sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme à l'intention de l'Union européenne et de ses États membres. Depuis mai 2004, le réseau RAXEN est composé de 25 points focaux nationaux (PFN), à raison d'un dans chaque État membre. Ils constituent les points de contact de l'EUMC au niveau national pour ce qui concerne la collecte de données et d'informations. En 2004, les questions et les thèmes qui ont fait l'objet de la collecte de données au sein de RAXEN ont été choisis conformément aux priorités de l'UE. En particulier, RAXEN a rassemblé en 2004 des données sur le processus de transposition des directives antidiscrimination de l'UE dans la législation des États membres.

1.1.1. Évolutions en 2004

Cinquième année du réseau RAXEN, l'année 2004 a été principalement marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle approche stratégique axée sur l'identification des besoins de nos groupes cibles et leur satisfaction par une démarche intégrée. Parallèlement, le réseau RAXEN a été étendu, au moyen d'un appel d'offres ouvert, à 25 PFN. Ce processus d'élargissement a été soutenu en 2004 par un projet Phare spécifique qui a débuté en 2003 et s'est terminé en février 2004.

Les PFN représentent des types d'organisations très divers: dans certains pays, la principale organisation est un organisme de recherche ou un organe spécialisé, tandis que dans d'autres, il s'agit d'une organisation non gouvernementale (ONG). Actuellement, un grand nombre de PFN sont des partenariats d'organisations — voir le site web de l'EUMC à l'adresse: <http://eumc.eu.int>

Belgique	Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR)
République tchèque	People in need (Personnes nécessiteuses)
Danemark	Centre de documentation et de conseil sur la discrimination raciale (DACoRD)
Allemagne	Forum européen des études sur les migrations (EFMS)
Estonie	Centre d'information juridique en matière de droits de l'homme (LICHR)
Grèce	Antigone — Centre d'information et de documentation sur le racisme, l'écologie, la paix et la non-violence
Espagne	Mouvement pour la paix, le désarmement et la liberté (MPDL)
France	Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI)
Irlande	National consultative Commission on racism and interculturalism (NCCRI) + Equality authority (EA) (Comité consultatif national sur le racisme et l'interculturalité et service pour l'égalité)
Italie	Coopération pour le développement des pays émergents (COSPE)
Chypre	Institut chypriote du travail (INEK/PEO)
Lettonie	Centre letton des études sur les droits de l'homme et les minorités ethniques (LCHRES) Lituanie Institut de recherche sociale (ISR)
Luxembourg	Centre d'études des populations, de la pauvreté et des politiques socio-économiques/ International network for studies in technology, environment, alternatives, development (CEPS/INSTEAD)
Hongrie	Centre d'études sur les migrations et les réfugiés, Institut d'études sur les minorités ethniques de l'académie hongroise des sciences (CMRS)
Malte	Centre jésuite pour le culte et la justice (JCFJ)
Pays-Bas	Observatoire néerlandais des phénomènes racistes et xénophobes (DUMC)
Autriche	Institut des droits de l'homme Ludwig Boltzmann, département de linguistique de l'université de Vienne et Institut de recherche sur les conflits
Portugal	Númena — Centre de recherche en sciences sociales et humaines
Pologne	Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (HFHR)
Slovénie	Institut pour la paix – Institut d'études sociales et politiques contemporaines
Slovaquie	Tous contre le racisme (PAR) et Institut des affaires publiques
Finlande	Ligue finlandaise des droits de l'homme
Suède	Expo Foundation
Royaume-Uni	Commission for racial equality (CRE) (Commission pour l'égalité raciale)

1.1.2. Tâches des points focaux nationaux

Les PFN constituent les points de contact de l'EUMC au niveau national pour ce qui concerne la collecte de données et d'informations dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, y compris les bonnes pratiques en matière de lutte contre ces phénomènes. Bon nombre de ces PFN sont des partenaires reconnus dans leur pays, car ils ont mis en place un réseau d'information national informel coopérant avec les principaux acteurs dans les domaines du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, notamment avec les institutions gouvernementales, les ONG, les organes de recherche, les organismes spécialisés ou les partenaires sociaux.

En 2004, les 25 PFN ont réalisé les tâches suivantes:

- administration du réseau du PFN;
- mise à jour et amélioration de la base de données RAXEN de l'EUMC;
- élaboration avec l'EUMC des profils nationaux;
- réalisation de la contribution nationale au rapport annuel 2003 de l'EUMC;
- présentation des rapports nationaux;
- présentation d'une étude spéciale;
- fonction de réaction rapide;
- fonction de référent.

1.1.2.1. Administration du réseau du point focal national

Les PFN servent de centres de coordination au niveau national pour la collecte de données. Pour accomplir cette tâche, ils sont en relation régulière avec les autorités publiques, les organismes de recherche et autres institutions, telles que les ONG qui sont des acteurs clés dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme. L'EUMC facilite cette interaction grâce à plusieurs instruments.

Résultat: trois rapports trimestriels adressés à l'EUMC concernant les activités de travail en réseau, de collecte de données et d'autres aspects.

1.1.2.2. Mise à jour et amélioration de la base de données RAXEN de l'EUMC

Des données ont été ajoutées ou modifiées dans le classeur Excel national distribué aux PFN par l'EUMC. Ce classeur contient trois feuilles: «Organisations», «Activités» et «Publications», accompagnées d'une description détaillée et d'instructions. L'activité de collecte de données a donc comporté deux facettes en 2004:

- une mise à jour de la base de données RAXEN de l'EUMC par l'ajout de nouvelles données à compter du 1^{er} décembre 2003 conformément aux critères spécifiés par l'EUMC;
- un contrôle de la qualité des entrées existantes dans la base de données RAXEN de l'EUMC conformément aux normes établies par l'EUMC.

Résultat: base de données RAXEN de l'EUMC mise à jour et améliorée et rapports analytiques de RAXEN4 actualisés.

1.1.2.3. Profils nationaux

Cette tâche a été l'une des nouveautés de RAXEN5. L'EUMC a développé une page web modèle pour fournir les principales informations nationales relatives au racisme, à la xénophobie et à la discrimination, avec des statistiques, de brèves descriptions des organes antidiscrimination, des bonnes pratiques, des dispositions légales, etc. Les PFN ont été invités à fournir ces informations en suivant des lignes directrices spécifiques fournies par l'EUMC au moyen d'un outil spécial basé sur le web. Les PFN ont reçu une formation spécifique concernant l'utilisation de cet outil. Les contributions des PFN en 2004 ont essentiellement concerné des données démographiques et des statistiques relatives aux migrations.

Résultat: données dans 25 profils nationaux.

1.1.2.4. Contribution nationale au rapport annuel 2003/2004 de l'EUMC

Ces contributions nationales de RAXEN sont devenues la principale source d'information pour le rapport annuel 2003/2004 de l'EUMC. Dans un texte spécifiquement élaboré pour le rapport annuel et sur la base des instructions détaillées de l'EUMC, les PFN ont présenté la situation dans leur pays en 2003 dans les cinq principaux domaines d'étude de l'EUMC (l'éducation, la législation, la violence et les crimes racistes, l'emploi et le logement), l'accent étant placé sur l'éducation.

Résultat: 25 contributions nationales au rapport annuel 2003/2004 de l'EUMC.

1.1.2.5. Rapports nationaux 2004

Les rapports nationaux, qui ont également couvert les cinq domaines thématiques de l'EUMC, ont été articulés autour des entrées de la base de données RAXEN. Outre une description des principaux développements dans les cinq domaines, les PFN ont axé leur présentation sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre toutes les formes de discrimination et de racisme, en plaçant plus particulièrement l'accent sur les initiatives européennes dans leur pays.

Résultat: 25 rapports nationaux.

1.1.2.6. Étude spéciale

L'étude spéciale est un nouvel instrument inauguré par l'EUMC au cours de la période RAXEN5. L'EUMC a chargé les PFN de mener une étude approfondie sur une question présentant un intérêt particulier pour l'EUMC et le public européen. À la suite de l'élargissement, l'EUMC a choisi le thème «Roms, Sintis, Tziganes et gens du voyage dans l'enseignement public». L'étude a nécessité des recherches secondaires et des analyses détaillées. Elle offre au lecteur une compréhension plus approfondie de cette question. L'EUMC a élaboré des lignes directrices spécifiques à la suite d'un vaste processus de consultation auquel ont été associés des PFN, des experts en la matière issus de plusieurs pays européens, des représentants d'organisations internationales et européennes et des associations de Roms. Une analyse comparative viendra compléter en 2005 les 25 études spéciales.

Résultat: 25 études spéciales.

1.1.2.7. Réaction rapide

La fonction de réaction rapide permet à l'EUMC d'enquêter dans un bref délai sur des affaires urgentes inscrites à l'agenda européen. Elle permet à l'EUMC de jouer le rôle de mécanisme d'alerte précoce au niveau européen pour des questions intéressant l'UE, de réagir rapidement à des demandes spécifiques et pertinentes et de combler les lacunes en matière de collecte de données concernant les informations ayant déjà fait l'objet d'une collecte mais nécessitant une mise à jour rapide. L'EUMC a eu recours à cette fonction à plusieurs reprises en 2004:

RÉACTION RAPIDE 1: MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'EUMC DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

Résultat: mise en œuvre d'une nouvelle procédure de suivi des recommandations.

Dans ce premier cas, l'EUMC a demandé aux 25 PFN de faire connaître les organes ou autorités compétentes, responsables dans leur pays de la mise en œuvre des propositions et recommandations présentées dans le rapport annuel 2002 de l'EUMC, ainsi que des recommandations publiées dans le rapport «Manifestations d'antisémitisme dans l'Union européenne en 2002-2003». Les informations des PFN seront exploitées pour prendre contact avec ces autorités et demander des informations sur la mise en œuvre et d'autres aspects.

RÉACTION RAPIDE 2: SURVEILLANCE POLICIÈRE DE LA VIOLENCE ET DES CRIMES RACISTES

À partir d'un questionnaire spécifique, l'EUMC a demandé aux PFN de rendre compte des activités menées dans leur pays concernant a) les réactions de la police aux crimes et violences racistes, b) les activités spécifiques de formation et

c) l'intégration de la société civile. Les résultats seront accompagnés en 2005 d'une analyse comparative.

RÉACTION RAPIDE 3: DÉVELOPPEMENTS ACTUELS AUX PAYS-BAS CONCERNANT L'ASSASSINAT DE THEO VAN GOGH ET LES PROFANATIONS D'ÉDIFICES RELIGIEUX

Particulièrement préoccupé par les événements survenus aux Pays-Bas, l'EUMC a demandé en novembre au PFN néerlandais de rendre compte de l'évolution de la situation à la suite du meurtre de Theo Van Gogh et aux profanations d'édifices religieux. Le PFN néerlandais a présenté une description chronologique des événements, notamment du meurtre, des tensions interethniques qui en ont résulté et des profanations d'édifices religieux, ainsi qu'une brève analyse de l'évolution de la situation et des tendances concernant les musulmans et l'influence de discours particulièrement islamophobes dans la société néerlandaise. Cette réaction rapide a été accompagnée d'un sondage adressé aux 24 autres PFN sur d'éventuelles réactions à ces faits, par exemple une augmentation des incidents islamophobes, antimusulmans ou anti-immigrés.

RÉACTION RAPIDE 4: MISE À JOUR DES RAPPORTS NATIONAUX

Enfin, en décembre, l'EUMC a demandé aux PFN de fournir des informations en vue d'actualiser leurs rapports nationaux couvrant la période de janvier à octobre 2004. Étant donné que les rapports de l'EUMC portent sur toute l'année calendaire, les PFN ont été invités à compléter les informations précédemment fournies pour couvrir les événements jusqu'au 31 décembre 2004.

1.1.2.8. Fonction de référent

Les PFN ont rempli une fonction de référent par rapport aux produits de l'EUMC faisant référence à leur pays avant leur publication. En 2004, les PFN ont révisé deux études comparatives préparées pour l'EUMC. Le «Rapport comparatif sur les migrants, minorités et législation: documenter les mesures et solutions juridiques contre la discrimination dans 15 États membres de l'Union européenne» (*Comparative report: Migrants, minorities and legislation: documenting legal measures and remedies against discrimination in 15 Member States of the European Union*) et la comparaison des rapports sur les stratégies nationales en faveur de la scolarisation des minorités préparés par les points focaux nationaux des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) [*Comparison of the reports on national strategies for minority schooling prepared by the national focal points of the Central and Eastern European Candidate Countries (CEECs)*] afin de vérifier les informations concernant leur pays.

1.1.2.9. Préparation de la phase RAXEN6 en 2004

Le réseau RAXEN est un processus d'apprentissage continu. Étant donné que la collecte de données dans le cadre d'un tel réseau, et en particulier à présent dans 25 États

membres, n'avait jamais été tentée auparavant, les lignes directrices, processus et produits du RAXEN sont améliorés en permanence grâce à l'interaction entre les PFN, l'EUMC, ses principaux groupes cibles et autres experts. Le travail de l'EUMC s'est concentré davantage sur les besoins de ses principaux groupes cibles.

Les réactions et les discours publics aux lendemains des tensions interethniques aux Pays-Bas n'ont fait que renforcer au cours de la période considérée, l'importance d'un discours européen sur la lutte contre le racisme et la discrimination pour lequel il est absolument nécessaire de disposer d'un ensemble fiable de faits. L'EUMC contribuera à ce discours à l'échelle européenne grâce à son réseau RAXEN et notamment à deux instruments, nouveaux ou perfectionnés:

- une réaction rapide — comme cela a été démontré par la réaction rapide du PFN néerlandais — sera demandée par l'EUMC dans un bref délai à un seul PFN ou un groupe de PFN sur une ou des questions spécifiques;
- au cours de la période RAXEN6, l'EUMC lancera un bulletin RAXEN bimestriel. Les PFN rendront compte des questions clés relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'islamophobie ou à la discrimination contre les immigrés, les réfugiés ou les demandeurs d'asile et les minorités qui font l'objet de débats publics au niveau national au cours de la période concernée.

1.1.3. Projet Phare RAXEN_CC

Le 29 février 2004, l'EUMC a achevé son projet «*RAXEN_C — Information network on racism and xenophobia in the Central and Eastern European Candidate Countries (CEECs)*» [RAXEN_CC — Réseau d'information sur le racisme et la xénophobie dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO)] soutenu par le programme européen multibénéficiaires Phare sur la participation des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) aux agences communautaires en 2003. L'objectif global était de préparer les PECO à participer aux activités futures de l'EUMC. Plus spécifiquement, le projet visait à jeter les bases de l'établissement d'un réseau d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN_CC) dans ces pays, et à élargir ainsi le réseau RAXEN actuel de 15 États membres à 25 pays. Cet objectif a été atteint avec succès en 2004 avec l'élargissement de RAXEN à 25 PFN. Quatre des huit PFN sélectionnés au cours de la période RAXEN_CC ont été également retenus pour la période RAXEN5. Par ailleurs, des points focaux nationaux ont été sélectionnés pour Chypre et Malte. L'intégration des pays candidats de la prochaine vague d'élargissement, à savoir la Roumanie et la Bulgarie, est en préparation pour 2005 avec l'aide du second programme multibénéficiaires Phare.

Le projet Phare RAXEN_CC est devenu une étape décisive vers l'intégration des nouveaux États membres dans le cadre de l'EUMC. L'exercice d'inventaire préparé au cours de la période RAXEN_CC constitue aujourd'hui une base d'une importance primordiale pour les contacts entre l'EUMC et les acteurs de la société civile dans ces pays. Un exercice spécifique d'inventaire et le rapport sur les stra-

tégies nationales en faveur de la scolarisation des minorités dans les PECO sont devenus les principales sources d'informations pour le chapitre concernant spécifiquement «Les minorités et le secteur de l'éducation dans les 10 pays adhérents» du rapport annuel 2003/2004 de l'EUMC, partie 2 — «Racisme et xénophobie dans les États membres de l'UE, tendances, évolutions et bonnes pratiques». L'évaluation des données disponibles sur l'antisémitisme dans les 10 pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO) du réseau RAXEN_CC a permis de présenter une vue d'ensemble des principaux protagonistes dans le domaine de la lutte contre l'antisémitisme et de recenser les dispositifs et développements législatifs et institutionnels spécifiques pouvant être utilisés pour les futures activités de l'EUMC en matière de lutte contre l'antisémitisme dans les 25 États membres.

1.2. Tables rondes

1.2.1. Principaux objectifs des tables rondes nationales

Les principaux objectifs des tables rondes nationales sont les suivants:

- engager les représentants de la société civile et des autorités publiques dans un dialogue et encourager leur coopération;
- identifier les «questions clés» et les aspects spécifiques dans les États membres;
- informer sur les évolutions dans les domaines du racisme et de la xénophobie;
- échanger des informations sur les «bonnes pratiques» dans les États membres;
- communiquer leurs travaux à l'EUMC, à d'autres tables rondes nationales et aux membres du réseau RAXEN;
- mettre l'accent sur la participation de communautés diverses, notamment des migrants et des minorités ethniques, ainsi que de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et du Réseau européen contre le racisme;
- remplir un rôle consultatif et proposer des recommandations pour le programme de travail et le rapport annuel de l'EUMC.

Les réunions de la table ronde sont axées sur l'analyse et l'évaluation de la situation en matière de racisme dans les États membres. Elles permettent la discussion et l'échange d'informations sur les bonnes pratiques dans les États membres en matière de lutte contre le racisme. Ces réunions sont centrées sur les évolutions présentes et futures et visent à élaborer une stratégie conjointe avec les acteurs clés dans le domaine.

Les tables rondes nationales sont différentes en ce qui concerne leur organisation et leur structure afin de tenir compte de la situation particulière de chaque État membre et de la philosophie consistant à éviter le double emploi de structures déjà existantes.

Les tables rondes nationales permettent d'échanger des informations (par exemple sur les bonnes pratiques) entre les niveaux local, national et européen. Cela permet d'exploiter les connaissances issues des réunions pour les utiliser dans les recommandations de l'EUMC concernant des domaines spécifiques et dans le rapport annuel sur les évolutions dans les États membres.

Les tables rondes constituent un forum réunissant des organisations et des individus clés déployant leurs activités dans les domaines du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme. Elles permettent à l'EUMC d'engager des réflexions et des actions du niveau local jusqu'aux ministères. Les tables rondes ajoutent une dimension européenne aux discussions et encouragent les travaux en réseau entre les participants — dont bon nombre ne pourraient autrement prendre part aux débats au niveau européen.

1.2.2. Tables rondes nationales en 2004

Des tables rondes nationales ont été organisées tout au long de l'année sur toute une variété de questions, dont certaines concernant spécifiquement le domaine d'activités de l'EUMC et d'autres au sujet de l'extension du mandat de l'EUMC dans le domaine des droits de l'homme.

Irlande: le 9 juin, la table ronde organisée à Dublin s'est inscrite dans le cadre des activités de la présidence irlandaise. Les discussions ont porté sur une Europe plus inclusive et multiculturelle grâce à la politique et aux pratiques.

Autriche: le 5 novembre, la table ronde organisée à Graz a porté sur l'extension du mandat de l'EUMC dans le domaine des droits de l'homme.

Allemagne: le 23 novembre à Berlin (thèmes clés: présentation de l'EUMC sur l'extension de son mandat dans le domaine des droits de l'homme/droits fondamentaux, projet de loi allemande sur l'immigration, actualisation du plan d'action national à la suite de la conférence mondiale de Durban contre le racisme).

Finlande: le 10 décembre à Helsinki (thèmes clés: situation des Roms en Europe et en Finlande, les minorités au sein des minorités — les discriminations multiples, le concept de la diversité dans les organisations idéologiques, l'égalité dans la conscience civique).

La principale recommandation de la table ronde sur la situation des Roms en Europe et en Finlande a été de renforcer les structures propices à l'activisme des populations roms de base afin de favoriser l'action au niveau local. L'EUMC a mis en évidence sa mission dans le contexte finlandais et a informé les participants sur l'utilisation de son réseau RAXEN et la méthodologie de collecte de données. En outre, il a fourni des informations sur l'extension de son mandat dans le domaine des droits de l'homme/droits fondamentaux.

1.2.3. Conférence européenne des tables rondes en 2004

La cinquième conférence européenne des tables rondes s'est tenue les 16 et 17 décembre 2004 à Vienne. Cette conférence a permis d'aborder des questions spécifiquement liées à l'extension du mandat de l'EUMC dans les domaines des droits de l'homme/droits fondamentaux. La conférence, qui a réuni 58 participants issus de 18 États membres, visait à contribuer à la consultation en cours sur l'agence européenne des droits fondamentaux. L'accent a principalement été placé sur la façon d'élargir le champ d'action aux droits fondamentaux sans déprécier les activités de l'EUMC en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie.

La conférence a donné l'occasion à l'EUMC d'entendre les avis de tout un éventail de parties prenantes, dont beaucoup de représentants des gouvernements des États membres (16 agents de liaison nationaux) et d'organisations de la société civile. Des intervenants de la Commission européenne, du Parlement européen, des institutions nationales des droits de l'homme et du Réseau européen contre le racisme (ENAR) ont prononcé des discours d'un grand intérêt. Les interventions ont mis en lumière différentes perspectives concernant la façon de développer le travail de l'agence dans le domaine des droits fondamentaux et notamment d'apporter de la valeur ajoutée aux institutions nationales, aux organes statutaires internationaux et à la société civile.

Les présentations ont été suivies de séances de travail en groupe qui se sont avérées très productives. Les principales conclusions qui sont ressorties des groupes de travail sont les suivantes:

- L'agence devrait recevoir un mandat assez vaste au sein duquel le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme resteront les principaux centres d'intérêt. L'établissement de priorités dans d'autres domaines du mandat de l'agence devrait faire l'objet d'une orientation stratégique du conseil d'administration.
- L'agence devrait cibler principalement les États membres de l'UE. Toutefois, la question de savoir si, au-delà de ces États membres, son mandat devrait couvrir les pays adhérents et les pays tiers, n'a pas donné lieu à un consensus.
- L'observation (collecte de données et analyse) doit rester une tâche clé de l'agence et comprendre des évaluations de l'impact sur la législation, la politique et les pratiques. À l'instar de l'EUMC, l'agence devrait diffuser les bonnes pratiques et soumettre des recommandations à la Communauté et à ses États membres.
- Ces tâches pourraient être complétées par un rôle en matière d'éducation et de formation concernant les droits de l'homme ainsi que de coopération technique auprès des organisations nationales.
- L'agence pourrait jouer un rôle d'accompagnement en ce qui concerne la surveillance de la mise en œuvre des politiques et des pratiques, cibler davantage

l'évaluation de l'impact des initiatives, politiques et pratiques législatives et soutenir le travail d'élaboration d'indicateurs, de références et d'intégration des droits fondamentaux dans toute une variété de domaines politiques. • Des mécanismes favorisant une coopération interinstitutionnelle accrue (y compris avec le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'ONU) devraient être mis en place.

- Un consensus s'est dégagé sur le fait que la nouvelle agence a besoin de ressources supplémentaires importantes pour assumer un mandat supplémentaire.
- Il convient de garantir l'indépendance du conseil d'administration et en particulier, d'associer la société civile.

Étant donné qu'un grand nombre des organisations présentes étaient en train de préparer des contributions indépendantes pour la consultation publique sur l'agence, ces conclusions ne représentent pas une position officielle de la conférence mais constituent des éléments de réflexion largement partagés avec la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres.

1.3. Documentation Et Bibliothèque

1.3.1. Archives électroniques et base de données sur le site de l'EUMC

La base de données de l'EUMC, qui est gratuitement accessible au public sur le site web de l'EUMC à l'adresse (<http://eumc.eu.int>), contient des informations générales sur les organisations participant aux activités de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans tous les États membres, des informations sur les «bonnes pratiques» et d'autres activités, telles que des projets de travail sur le terrain, des campagnes, études, etc., ainsi que des références de publications et de documents audiovisuels. Les exercices d'inventaire et de collecte de données de RAXEN dans les domaines de l'emploi, la violence raciste, l'éducation, la législation et le logement représentent l'une des principales sources d'information.

En 2004, l'EUMC a étendu la collecte de données aux informations sur les nouveaux États membres et a continué à améliorer ses archives documentaires essentiellement virtuelles, avec l'actualisation et la révision des données existantes, et la migration dans la base de données des nouvelles données qui avaient été collectées au cours de la période RAXEN5.

Avec les profils nationaux, une nouvelle base de données est devenue opérationnelle en 2004. Les profils nationaux de l'EUMC fournissent un aperçu de la situation générale en matière de racisme, de xénophobie, de discrimination culturelle, religieuse et ethnique dans les États membres et les pays adhérents. Au cours de la période de rapport, les PFN du réseau RAXEN ont collecté en particulier des données statistiques sur la démographie (y compris sur les minorités ethniques/

nationales, les étrangers, les groupes religieux) et des chiffres concernant l'immigration et les demandes d'asile. L'EUMC a élaboré un manuel de l'utilisateur et organisé une formation pour les PFN.

1.3.2. Bibliothèque

Le fonds de la bibliothèque de l'EUMC a été augmenté, en particulier par l'achat de statistiques nationales et européennes officielles, de dictionnaires, de documentation générale et de revues scientifiques spécifiques récentes dans les domaines du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme et de l'islamophobie. De plus en plus d'abonnements ont été pris pour des publications en ligne dans les domaines thématiques et connexes.

1.4. Projets de recherche de l'EUMC

Outre la collecte des données via le réseau RAXEN, l'EUMC promeut des projets de recherche visant à analyser et à comprendre les différents phénomènes et manifestations de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme, ainsi qu'à examiner des exemples de bonnes pratiques de lutte contre ces fléaux. En 2004, l'EUMC a finalisé six études, publié cinq rapports et initié huit nouvelles études. L'EUMC publie les rapports finaux sur son site web (<http://eumc.eu.int>). Ceux-ci sont également disponibles par courrier.

1.4.1. Expériences des migrants en matière de racisme et de discrimination

L'EUMC a poursuivi son projet de recherche sur les expériences des migrants et des minorités en matière de racisme et de discrimination raciale, initié en 2001. Le but du projet est d'obtenir des données comparables sur les expériences subjectives du racisme et de la discrimination des migrants et des groupes minoritaires dans leur vie quotidienne en utilisant dans la mesure du possible une méthodologie homogène pour la collecte de données et l'analyse des informations. Une enquête menée en Suède (similaire aux enquêtes menées au Danemark et en Finlande) a servi de modèle au projet. En 2002 et en 2003, l'EUMC a réalisé des études en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique, en Espagne, en Autriche et au Royaume-Uni. Les études menées en Allemagne et en Grèce se sont achevées en novembre 2004. Enfin, à la mi-2004, l'EUMC a confié à un contractant externe la rédaction d'une étude de synthèse couvrant les 15 études nationales, afin d'élaborer une comparaison à l'échelle européenne des résultats et de faire ressortir les implications en termes de comparabilité. Les quatre études finales et le rapport de synthèse seront réalisés avant la fin de 2005.

1.4.2. Études comparatives

Les PFN du réseau RAXEN dans chacun des 15 États membres de l'UE (avant mai 2004) ont établi des rapports nationaux pour l'EUMC sur le thème de l'emploi, de l'éducation, de la législation, de la violence et des crimes racistes. L'EUMC a demandé à des experts dans ces quatre domaines de rassembler ces documents sous la forme de rapports comparatifs, en y ajoutant de nouveaux éléments théoriques et toute littérature complémentaire pertinente, en décrivant les thèmes communs, en identifiant les différences entre pays, et en soulignant les lacunes en matière de données. Le premier des quatre rapports à être publié en version papier ainsi que sur le site web de l'EUMC a été le rapport sur l'emploi, à la fin de 2003. ÉTUDE COMPARATIVE «MIGRANTS, MINORITÉS ET ÉDUCATION: DOCUMENTER LA DISCRIMINATION ET L'INTÉGRATION DANS 15 ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE»

En 2004, l'EUMC a publié deux autres rapports comparatifs, l'un sur l'éducation, l'autre sur la législation. Le rapport sur l'éducation réunit des témoignages de différentes formes de discrimination et de désagréments subis par les migrants et les minorités dans le secteur de l'éducation. Il montre que malgré les efforts visant à accroître la réussite scolaire des migrants et des minorités, leur niveau d'études est dans la majorité des cas inférieur à celui des groupes majoritaires. Tout en documentant les inégalités, la discrimination et les processus d'exclusion, le rapport présente des exemples de bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation et se termine par des recommandations à l'attention de l'UE et de ses États membres.

ÉTUDE COMPARATIVE «MIGRANTS, MINORITÉS ET LÉGISLATION: DOCUMENTER LES MESURES ET SOLUTIONS JURIDIQUES CONTRE LA DISCRIMINATION DANS 15 ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE»

Le rapport sur la législation analyse les mesures légales existantes et en cours d'élaboration et les solutions contre la discrimination à l'encontre des migrants et des minorités, notamment dans le cadre des deux directives antidiscrimination du Conseil et de leur transposition dans la législation nationale. Cet aperçu montre que la législation des États membres et leurs politiques d'intégration varient considérablement, notamment en raison d'expériences différentes de l'immigration. Les pays ayant un passé colonial et comptant dès lors des populations minoritaires installées depuis longtemps ont en général adopté systématiquement des politiques antidiscrimination alors que les pays dont l'immigration est beaucoup plus récente n'en ont souvent pas adopté. Le rapport présente en conclusion des propositions spécifiques adressées à l'UE et à ses États membres.

ÉTUDE COMPARATIVE SUR LA VIOLENCE RACISTE

Le rapport comparatif final sur la violence raciste met en évidence les différents dispositifs de collecte de données dans les 15 États membres et présente les infor-

mations disponibles sur l'ampleur et la nature de la violence et des crimes racistes depuis 2001. Le rapport replace ces informations dans leur contexte politique et dans celui du droit pénal dans chacun des États membres, et propose des suggestions pour l'adoption de «bonnes pratiques» dans le domaine de la collecte de données. Le rapport devrait être publié au début de 2005.

ÉTUDE COMPARATIVE «COMPARAISON DES RAPPORTS SUR LES STRATÉGIES NATIONALES POUR LA SCOLARISATION DES MINORITÉS PRÉPARÉE PAR LES POINTS FOCALUX NATIONAUX DES PAYS CANDIDATS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PECO)»

Dans le cadre du projet RAXEN_CC, l'EUMC a réalisé dix études sur la scolarisation des minorités couvrant les pays candidats d'Europe centrale et orientale. Une étude comparative intitulée «Comparaison des rapports sur les stratégies nationales pour la scolarisation des minorités dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO)» résume les conclusions et met en évidence des différences importantes dans l'approche des minorités dans ces pays par rapport aux concepts et approches d'éducation interculturelle des «anciens» États membres de l'UE. L'analyse comparative recommande par conséquent de renforcer la recherche, le dialogue et l'échange d'idées entre pays afin de mieux comprendre l'état actuel des connaissances concernant la situation scolaire des minorités ethniques dans différents États membres de l'UE et les mesures adaptées pour améliorer la situation des groupes les plus vulnérables.

1.4.3. Attitudes de la population majoritaire envers les migrants et les minorités

En 2000, l'EUMC a participé à l'enquête de l'Eurobaromètre pour mesurer les attitudes de la population majoritaire à l'égard des migrants et des minorités dans tous les États membres et a réitéré cet exercice en 2003. Toutefois, la nouveauté en 2003 a été la participation à l'enquête de l'Eurobaromètre des treize pays candidats, à savoir la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie.

En 2003, l'EUMC a commandé une vaste analyse des données de ces enquêtes, avec une comparaison des données des pays candidats et des États membres actuels, et une comparaison des données standard de l'Eurobaromètre avec la même série de questions des anciennes enquêtes de l'Eurobaromètre de 2000 et de 1997. À cela s'est ajoutée une analyse des données de l'enquête sociale européenne (*European Social Survey*) du printemps 2003, dont certaines questions portent sur les attitudes xénophobes et les expériences de discrimination. L'analyse des données de cette enquête du printemps 2003 comprend des comparaisons avec l'enquête précédente.

En 2004, les rapports finaux de cet exercice ont été fournis. Il s'agit de quatre rapports distincts: l'enquête Eurobaromètre des États membres de l'UE, l'enquête

Eurobaromètre des pays candidats, l'enquête sociale européenne des États membres de l'UE, et un rapport de synthèse des trois enquêtes. Ces rapports seront publiés au début de 2005.

1.4.4. Manifestations d'antisémitisme dans l'UE en 2002-2003

Au printemps 2004, l'EUMC a publié les résultats d'une grande enquête sur l'antisémitisme en Europe. Le principal rapport, intitulé «Manifestations d'antisémitisme dans l'UE en 2002-2003» regroupe les données nationales les plus fiables (collectées en fonction de 10 catégories) du réseau d'information RAXEN qui ont ensuite été évaluées et validées par une académie indépendante, afin de juger de la qualité et de la disponibilité des données et d'identifier les problèmes et les lacunes dans chaque pays. Le second rapport, plus succinct, sur les «Perceptions de l'antisémitisme dans l'Union européenne» présente les résultats d'entretiens avec 35 membres éminents de la communauté juive dans huit États membres, qui présentent leur point de vue et leurs expériences et ajoutent une dimension complémentaire aux documents du rapport principal. Le rapport a été préparé par un groupe de travail spécial.

Les rapports démontrent clairement que l'antisémitisme est présent en Europe et que ses manifestations sont devenues plus fréquentes dans certaines régions d'Europe au cours des deux ou trois dernières années. Ces manifestations varient selon les pays en fréquence et en gravité, mais elles sont suffisantes pour susciter une profonde détresse parmi une grande partie des 1,2 million de Juifs d'Europe. Toutefois, certaines autorités ne semblent pas considérer qu'il s'agit d'un problème car aucune donnée officielle ne reflète cette tendance. Dans de nombreux cas, les autorités publiques ne recensent pas les incidents antisémites et ce travail n'est réalisé que par les ONG.

D'autre part, on relève également des messages positifs. Certains pays de l'UE font état de relativement peu d'incidents et la population juive locale ne considère pas l'antisémitisme comme un problème. Dans certains pays également, les attitudes antisémites dans la population générale ont diminué, notamment parmi les jeunes. On dénombre également de plus en plus d'initiatives de qualité visant à lutter contre l'antisémitisme, telles que des programmes destinés aux enfants en début de scolarité, des initiatives de coopération entre Juifs, musulmans et chrétiens et, dans certains États membres, l'introduction d'une législation plus intransigeante envers les actes antisémites et leurs auteurs.

Le rapport a été présenté au Parlement européen et à la presse européenne avec le congrès juif européen. Le rapport a également été présenté à d'autres organisations comme l'American Jewish Committee et à des membres du congrès et du sénat des États-Unis d'Amérique. En outre, dans le cadre du projet RAXEN_CC, une évaluation des données disponibles sur l'antisémitisme dans les 10 pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO) a été finalisée et publiée sur le site

web de l'EUMC. Le rapport présente les principaux acteurs dans ce domaine dans huit des nouveaux États membres (République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Slovénie et Slovaquie) et dans les pays candidats (Bulgarie et Roumanie).

1.5. Ateliers de l'EUMC

Outre les réunions organisées dans le cadre des tables rondes (voir section 1.2), l'EUMC organise des ateliers permettant à des experts extérieurs de prendre part à des discussions et à des débats concernant les sujets de préoccupation de l'EUMC et la manière dont sont élaborés projets, méthodologies, stratégies et recommandations. Les procès-verbaux et d'autres informations relatifs à ces ateliers sont disponibles sur le site web de l'EUMC (<http://eumc.eu.int>).

1.5.1. Atelier des réseaux thématiques

Le but de cette réunion de réseaux européens était d'identifier des projets, des activités et des domaines prioritaires communs dans les domaines du racisme et de la xénophobie ainsi que de la diversité, et de développer la coopération dans des domaines d'intérêt commun. Un atelier s'est tenu en février 2004 avec la participation d'un certain nombre d'ONG et d'autres organisations concernées par la dimension européenne du racisme, de la discrimination et de la xénophobie. Un des buts de l'atelier était de s'assurer que les activités des réseaux ne se chevauchent pas inutilement. Un autre but était d'échanger des informations, des contacts et des publications pouvant être mutuellement profitables et d'obtenir des noms supplémentaires au sein des organisations pour alimenter la base de données «liste d'experts» de l'EUMC.

1.5.2. Atelier Metropolis

La huitième conférence annuelle Metropolis s'est tenue à Vienne du 15 au 19 septembre 2004. Dans ce cadre, l'EUMC a organisé un atelier sur «Le rôle des ONG et des acteurs de la société civile dans la lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité — Une perspective comparative européenne» afin de montrer à la communauté internationale de la recherche et des ONG, le fonctionnement de son réseau RAXEN. Cinq présentations ont été faites, une première par un membre du personnel de l'EUMC, trois par des membres des points focaux nationaux RAXEN, et la dernière par un représentant de l'ENAR, le réseau européen contre le racisme. Les intervenants ont décrit la nature de leurs activités vis-à-vis des immigrants et des minorités ethniques, montrant à quel point le travail des ONG dans ce domaine variait dans l'UE en fonction des contextes nationaux, soulignant par exemple des différences relatives à la reconnaissance de la discrimination en tant que problème, l'enregistrement des incidents en matière de discrimination, les lois et les institutions contre la discrimination, la nature des

discours politiques sur les minorités et la diversité culturelle, le financement des ONG, la nature des relations entre les ONG et les instances gouvernementales, etc. L'objectif était de présenter des approches différentes dans des contextes nationaux différents, en exposant des exemples de réussite et en mettant en évidence les problèmes et difficultés rencontrés, afin que chacun puisse tirer des leçons pratiques de cet échange international.

1.5.3. Réunions de RAXEN

En 2004, l'EUMC a tenu trois réunions avec les PFN RAXEN. Ces réunions visaient à coordonner les travaux en cours des points focaux nationaux, à clarifier les lignes directrices, à débattre des difficultés rencontrées dans la collecte de données et la rédaction des rapports, et à favoriser une compréhension commune des tâches qui leur sont assignées. L'avenir de RAXEN a aussi été largement discuté au cours de ces réunions. Les PFN ont identifié les principaux atouts et faiblesses du réseau RAXEN et ont formulé des propositions pour son avenir.

1.5.4. Réunions Phare

Pour renforcer la coopération entre RAXEN_CC et l'EUMC dans le cadre du programme Phare, deux réunions ont eu lieu en 2004. La première réunion du réseau RAXEN_CC s'est déroulée les 14 et 15 octobre à Vienne. Elle a permis d'aborder les premiers résultats de l'exercice d'inventaire et de dispenser une première formation sur le nouveau logiciel européen Circa, qui est testé par les PFN pour servir de futur modèle de communication au réseau RAXEN élargi. La deuxième réunion était une réunion «élargie» du réseau RAXEN, qui a regroupé les 25 PFN les 10 et 11 novembre.

1.5.5. Comité de coordination sur la documentation en matière de droits de l'homme

En mai 2004, l'EUMC a accueilli la vingt-sixième réunion du *European coordination Committee on human rights documentation* (ECCHR) [Comité de coordination européen sur la documentation en matière de droits de l'homme], réunissant des professionnels du domaine de la documentation sur les droits de l'homme. La réunion était organisée pour discuter des méthodes et techniques de traitement de l'information appropriées et compatibles et entamer une coopération entre les différents centres de documentation.

1.5.6. Communautés locales

L'EUMC et un représentant du Comité des régions ont organisé des réunions et envisagé avec d'autres partenaires et participants la façon de progresser dans le travail avec

les communautés locales. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de traiter à nouveau les questions liées à la situation des communautés musulmanes dans l'Union européenne et de faire un suivi du rapport de l'EUMC sur la situation de la communauté islamique dans cinq villes européennes publié en novembre 2001.

1.5.7. Le racisme dans le sport

L'EUMC a organisé en coopération avec le Comité des régions la conférence sur la lutte contre le racisme et la xénophobie grâce au sport qui s'est déroulée à Braga le 19 mai. La conférence s'est déroulée en coopération avec l'UEFA et la ville de Braga. Elle a permis d'aborder des questions allant de la lutte contre le racisme grâce au sport dans le cadre du processus d'intégration. La conférence a également attiré l'attention sur l'année européenne de l'éducation par le sport de la Commission européenne. La conférence s'est terminée par l'adoption de la déclaration de Braga avec des recommandations clés destinées aux autorités locales et régionales dans la lutte contre le racisme et le soutien de l'intégration.

L'EUMC a coorganisé une réception en soutien au réseau FARE (*Football against racism in Europe* — Le football contre le racisme en Europe) le 12 juin à Porto, lors du lancement de l'EURO 2004 de football de l'UEFA. La réception a réuni Pat Cox, le président du Parlement européen, le président du comité organisateur de l'EURO 2004, des représentants de l'UEFA et le syndicat des joueurs portugais ainsi que d'anciens joueurs de football. Les intervenants ont souligné l'importance de la sensibilisation concernant cette question ainsi que l'intérêt de maintenir la vigilance, de continuer à élaborer des initiatives et de s'attaquer aux manifestations de racisme lorsqu'elles se produisent, que ce soit sur le terrain de jeu ou dans les stades.

Il a également été considéré comme essentiel de maintenir l'attention portée au racisme et au football au cours de la période 2005-2008, période au cours de laquelle l'Allemagne accueillera la Coupe du monde de la FIFA et l'Autriche/la Suisse coorganiseront l'EURO 2008.

1.6. Coopération avec les institutions de l'UE, les organisations internationales et les États membres

1.6.1. Coopération avec les institutions européennes

L'EUMC continue de coopérer activement avec les institutions de l'UE, en particulier avec la Commission européenne, le Parlement européen et les organes consultatifs de la Commission européenne, c'est-à-dire le Comité des régions et le Comité économique et social européen. Cette coopération se concrétise par la participation à des conférences, des manifestations et des groupes de travail

en tant qu'organes consultatifs spécialisés pour la Communauté et ses États membres. Les objectifs de cette coopération sont de soutenir les options politiques et la ligne de conduite de l'UE par le biais des activités de l'EUMC en matière de collecte de données, de recherche et d'étude, de la coopération avec des organisations intergouvernementales et la société civile et d'un travail d'analyse. En outre, l'EUMC a développé un système d'alerte précoce et de réaction rapide par le biais de ses PFN qui vise à alerter la Communauté au sujet de l'impact européen de certains événements clés, ainsi qu'à attirer l'attention sur des domaines de préoccupation potentiels qui pourraient nécessiter une action concertée. L'EUMC s'intéresse particulièrement aux politiques européennes dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, de l'éducation, du sport et de la justice et des affaires intérieures. L'EUMC soutient également le programme d'assistance technique à l'élargissement de l'UE en fournissant des informations et une expertise liées au racisme à l'intention des parlementaires nationaux des pays adhérents. L'EUMC participe spécifiquement aux groupes de travail de la Commission européenne portant sur la mise en œuvre des directives du Conseil sur l'égalité raciale (2000/43/CE) et sur l'égalité en matière d'emploi (2000/78/CE) ainsi que sur la collecte de données.

En 2004, l'EUMC devait en plus rédiger une réponse à la décision du Conseil du 13 décembre 2003 visant à étendre son mandat dans le domaine des droits de l'homme. Dans ce cadre, l'EUMC a travaillé en étroite collaboration avec la Commission européenne dans le cadre des discussions pour étendre son mandat au domaine des droits de l'homme/droits fondamentaux. À l'invitation de la Commission, l'EUMC a participé à des réunions avec des organisations de la société civile dans le cadre des débats publics de la Commission. En décembre, l'EUMC a élaboré un document regroupant des remarques préliminaires en réponse à la communication de la Commission sur l'établissement d'une agence des droits fondamentaux.

En 2004, il a également été annoncé que, dans le cadre de la réorganisation des attributions au sein de la Commission, les responsabilités administratives concernant les rapports entre l'EUMC et la CE seraient transférées de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, à la direction générale de la justice, de la liberté et de la sécurité au début de 2005. Ce changement est conforme à la décision d'étendre le mandat de l'EUMC dans le domaine des droits de l'homme/droits fondamentaux et reflète l'évolution qui conduit à traiter les questions de racisme dans le cadre d'une approche basée sur les droits en plus de l'approche sociale. Cela permet aussi de rendre plus cohérente la position de l'EUMC au sein de l'architecture de l'UE à mesure que l'UE développe sa base juridique et sa politique dans le domaine des droits fondamentaux. L'EUMC faisait déjà partie des attributions de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen et fournissait une contribution au rapport annuel du Parlement européen sur les droits fondamentaux.

1.6.2. Coopération avec la Commission européenne

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'EUMC a poursuivi ses contributions aux conférences et manifestations organisées ou soutenues par la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, en particulier concernant la discrimination raciale et les Roms. Sur le plan technique, l'EUMC a participé à la dernière réunion du groupe de travail de la Commission européenne chargé d'examiner la mise en œuvre de la directive sur l'égalité raciale et de la directive sur l'égalité en matière d'emploi ainsi qu'au groupe de travail sur la collecte de données.

L'EUMC est intervenu dans le cadre de la conférence sur les Roms dans l'Union européenne élargie organisée par la Commission européenne. L'EUMC a en particulier évoqué son rapport sur l'accès des femmes roms aux services de santé.

L'EUMC a soumis un avis au sujet du livre vert de la Commission européenne intitulé «Égalité et non-discrimination dans l'Union européenne élargie». Le document attire l'attention sur tout un éventail de questions, dont l'extension du champ d'application de la directive sur l'égalité raciale à tous les motifs cités dans l'article 13 du traité CE.

GROUPE DE TRAVAIL JURIDIQUE SUR LA PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES 2000/43/CE ET 2000/78/CE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LA LÉGISLATION NATIONALE

Le groupe de travail a tenu sa dernière réunion le 4 juin, un mois après l'adhésion des 10 nouveaux États membres et après les échéances fixées pour la transposition des directives dans la législation nationale pour les 25 États membres de l'Union européenne. Le groupe a déclaré que son travail était terminé dans le cadre de la phase de préparation et considéré que la prochaine phase, concernant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre, sera du ressort de la Commission européenne. La dernière réunion a été consacrée à une mise à jour et à une discussion sur l'état d'avancement de la transposition dans les États membres, à la situation concernant les infractions et à une explication de la procédure ainsi qu'à une discussion spécifique sur la question du harcèlement. Les groupes d'experts indépendants de la Commission (race et religion, handicap et orientation sexuelle) ont présenté leurs rapports finaux.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COLLECTE DE DONNÉES

L'EUMC est représenté au sein du groupe de travail de la Commission sur la collecte de données destinées à mesurer l'étendue et l'impact de la discrimination en Europe, depuis son lancement en 2003. L'objectif de ce groupe est de définir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs afin de mesurer l'étendue et l'impact de la discrimination et de la législation antidiscrimination, et de pouvoir juger du suc-

cès des politiques et des législations ou des échecs sur la durée, en particulier à la lumière des deux directives de l'UE. Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2004 et a été à l'initiative d'une conférence européenne importante qui s'est tenue à Helsinki en décembre 2004 sur les «données pour promouvoir l'égalité». La conférence visait à formuler des suggestions pratiques pour améliorer la qualité et l'étendue de la collecte de données au niveau de l'UE et dans les États membres. Un membre du personnel de l'EUMC a fait un discours lors de la session plénière d'ouverture de cette conférence sur le thème «La mesure de la discrimination: problèmes et solutions», en exploitant l'expérience de l'EUMC en matière de collecte de données. En 2004, les chercheurs sollicités par le groupe de travail ont rendu visite à l'EUMC et se sont basés sur l'expérience du réseau RAXEN pour formuler leurs recommandations à la Commission concernant la collecte de données en matière de discrimination.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA JUSTICE, DE LA LIBERTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

En 2004, l'EUMC a consolidé sa coopération avec la direction générale de la justice, de la liberté et de la sécurité, et a mené des discussions concernant l'extension de son mandat dans le domaine des droits de l'homme/droits fondamentaux. L'EUMC a fourni des informations et des données sur l'impact au niveau européen, notamment sur la communauté musulmane, de l'assassinat de Theo van Gogh aux Pays-Bas. Il a présenté les premiers résultats de son travail sur la surveillance policière de la violence raciale, fournissant un aperçu de la politique de répression des crimes racistes par la police dans les États membres de l'Union européenne.

DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Le travail a principalement concerné la coordination des réponses, avis, contributions et soutien sur la question du racisme, de l'antisémitisme et de l'impact des mesures de sécurité sur des communautés spécifiques. Le travail sur le racisme et l'antisémitisme était essentiellement axé sur les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Dans ce cadre, le rapport de l'EUMC sur l'antisémitisme a été mis à disposition. L'EUMC a donné des conseils et apporté des contributions sur les évolutions, les tendances et ses activités futures. L'EUMC a également soutenu la Commission européenne dans son travail au sein des groupes de travail de l'OSCE sur la question.

L'EUMC a contribué au document de la Commission sur le terrorisme en attirant l'attention sur l'impact possible sur les droits de l'homme des membres de certaines communautés spécifiques ou des individus liés à ces communautés. En outre, les conséquences pour la cohésion communautaire ont été soulignées.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉLARGISSEMENT

L'EUMC a participé à deux réunions organisées par le programme d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de la direction générale de l'élar-

gissement. Les séminaires visent à fournir un aperçu du travail de l'Union européenne dans le domaine des droits fondamentaux, y compris le racisme et la xénophobie, la liberté de culte et la non-discrimination. Dans le cadre du premier séminaire s'adressant aux députés nationaux roumains, l'EUMC a présenté ses activités, notamment sur les Roms, et a répondu à des questions mettant en lumière la situation en matière de racisme ainsi que sur la façon dont son travail aide la Communauté et les États membres, en donnant des exemples de bonnes pratiques au niveau national. Au cours du second séminaire destiné aux députés slovaques, aux membres de la commission des droits de l'homme, des minorités et du statut des femmes, l'EUMC a présenté ses activités et a répondu à des questions concernant le racisme dans l'Union européenne. La question de la communauté rom a à nouveau été soulevée.

1.6.3. Coopération avec le Parlement européen

L'EUMC a participé à différentes manifestations au Parlement européen et a organisé un certain nombre de réunions d'information avec des députés européens.

L'EUMC a fourni une contribution active au rapport sur les droits fondamentaux et a donné une présentation lors de l'audition publique du 25 janvier. De plus, les rapports sur l'antisémitisme ont été présentés le 31 mars, avec le soutien du Parlement européen et de son président, Pat Cox, au Parlement européen à Strasbourg le 31 mars au Parlement européen à Strasbourg (Voir également la section 1.4.5) Après la conférence de presse, le Parlement a organisé avec l'EUMC une conférence de presse concernant les résultats. Le Parlement européen, avec l'EUMC, le Congrès juif européen et des membres de la communauté juive, a exprimé la profonde préoccupation que lui inspire la recrudescence de l'antisémitisme dans 5 États membres, ainsi que l'existence d'un discours public dangereux dans d'autres États membres. L'audition publique et la présentation publique du rapport au Parlement européen ont suscité une prise de conscience de la recrudescence de l'antisémitisme et ont souligné le besoin de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour lutter contre l'antisémitisme.

Le 11 mai, l'EUMC a reçu la visite du vice-président du Parlement européen, M. Gerhard Schmid, désireux de renforcer la coopération entre le Parlement européen et l'EUMC.

Le 29 juillet, l'EUMC a reçu le rapporteur général pour le budget de l'Union européenne, M. Jan Mulder, et a débattu de son action dans la perspective des aspects budgétaires.

Le rapport annuel 2003, partie 1, a été distribué au Parlement européen et présenté aux députés en septembre, après les élections législatives européennes.

Le rapport annuel 2003/2004, partie 2, a été soumis au Parlement européen le 1^{er} décembre 2004. L'audition à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a eu lieu le 19 janvier 2005.

L'EUMC a participé au nouveau lancement de l'intergroupe sur le racisme et la diversité. L'intergroupe constitue une plateforme permettant aux députés européens, aux groupes politiques, aux ONG et autres parties prenantes de travailler ensemble afin de contribuer à l'action de l'UE pour la promotion de l'égalité raciale et la lutte contre la discrimination. L'intergroupe sollicitera régulièrement la contribution de l'EUMC. La coopération a immédiatement débuté avec un discours du président de l'intergroupe à la conférence européenne des tables rondes de l'EUMC en 2004 (voir également le point 1.2.3).

En vue de contribuer au rapport 2004 du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, l'EUMC a pris contact avec le rapporteur responsable et fournira une contribution à l'instar des années précédentes.

L'EUMC a continué de répondre à diverses demandes d'informations émanant de députés européens, fournissant par exemple des informations sur l'islamophobie au lendemain de l'assassinat du réalisateur néerlandais Theo van Gogh. Les informations fournies par l'EUMC visent à aider les députés européens dans leur travail en donnant une vision européenne et une évaluation globale de la situation à partir des données disponibles.

1.6.4. Coopération avec le Comité des régions

La coopération avec le Comité des régions a principalement porté sur le projet concernant le racisme et le sport, mais l'EUMC a aussi commencé à coopérer avec le Comité des régions en préparant un suivi de son rapport sur la situation des communautés islamiques dans 5 villes européennes.

1.6.5. Coopération avec le Conseil de l'Union européenne

L'EUMC a contribué au travail du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune dans sa réponse aux questions sur l'action de l'Union européenne dans le domaine de l'antisémitisme.

1.7. Coopération avec les Organisations internationales

L'EUMC a continué de développer son travail interagences en vue d'identifier les synergies, d'éviter les chevauchements et d'entreprendre des actions complémentaires lorsqu'elles apportent une valeur ajoutée à l'action générale des organisations intergouvernementales. Il a participé à trois réunions interagences en 2004, deux dans le cadre des conférences de l'OSCE et une autre en septembre à Vienne. Les organisations participantes étaient l'ECRI du Conseil de l'Europe, le BIDDH de l'OSCE et le secrétariat et l'unité antidiscrimination du CERD de l'ONU. Les réunions ont permis d'échanger des informations et des expériences et d'aborder des thèmes d'intérêt commun. Le travail interagences cible actuellement en particulier le développement d'un ensemble d'indicateurs sur le racisme.

1.7.1. Coopération avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) — Division «Migration et Roms/Tziganes»

En novembre 2004, l'EUMC a pris part à la table ronde de l'ECRI organisée en Grèce, cette table ronde était destinée à poursuivre la discussion sur le rapport de l'ECRI sur la Grèce, le racisme et la xénophobie dans le discours public et dans la sphère publique et la législation nationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale — les défis à venir. Le membre du conseil d'administration de l'EUMC a participé à la séance plénière de l'ECRI. La coopération opérationnelle entre l'EUMC et l'ECRI est également maintenue au niveau de la coopération interagences, qui examine entre autres, l'identification d'indicateurs clés utilisés pour mesurer le racisme.

D'autres travaux avec le Conseil de l'Europe ont été entrepris en collaboration avec la division «Migration et Roms/Tziganes» dans le cadre du projet sur l'accès des femmes roms aux services de santé. L'EUMC a également tenu des discussions avec les membres du réseau international des femmes roms et avec la division «Migration et Roms/Tziganes» sur un suivi pratique et la consolidation du soutien du réseau international des femmes roms. Des synergies sont recherchées, en particulier dans le contexte de la préparation par le Conseil de l'Europe de la recommandation du comité des ministres sur l'accès des roms aux services de santé en Europe.

1.7.2. Coopération avec l'OSCE

L'EUMC a participé au travail de l'OSCE sur la tolérance et la non-discrimination. L'EUMC a répondu positivement à la demande de soutien du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE en matière de méthodologie, d'organisation et d'activités de collecte de données. Plusieurs réunions ont été organisées avec le BIDDH, en particulier pour examiner comment éviter les chevauchements et établir des activités complémentaires afin de garantir la cohérence des normes et l'efficacité des résultats. L'EUMC a participé à trois conférences de l'OSCE portant respectivement sur l'antisémitisme à Berlin, sur les relations entre la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur l'internet et les crimes haineux à Paris et sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à Bruxelles. Dans le cadre de la conférence de l'OSCE à Berlin, l'EUMC a présenté son rapport sur l'antisémitisme au sein de l'UE et a préparé, lors de manifestations parallèles, une coopération interagences accrue sur le racisme et la xénophobie. La conférence a donné lieu à la déclaration de Berlin qui énonce des mesures pouvant être prises par les États participants pour combattre l'antisémitisme. La réunion de Paris a permis d'évaluer l'ampleur et la nature des questions liées au racisme et à la xénophobie sur l'internet et de présenter le travail des organisations chargées d'observer les discours de haine sur l'internet. La directrice de l'EUMC a animé la séance sur la nature et l'étendue des relations entre la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur l'internet et les crimes haineux.

Lors de la conférence de Bruxelles, la présidente du conseil d'administration de l'EUMC a présidé une session sur le thème «La promotion de la tolérance, le respect de la diversité et la non-discrimination grâce à l'éducation et aux médias, notamment au sein des jeunes générations». Dans le cadre de la même conférence, l'EUMC a participé à une présentation commune avec des partenaires de plusieurs instances (l'OSCE, le Conseil de l'Europe et les Nations unies) sur leur travail ainsi que concernant l'étude comparative du BIDDH sur l'action internationale contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans la région de l'OSCE. La conférence a publié une déclaration exposant les principales mesures pour combattre le racisme, l'intolérance et la discrimination.

1.7.3. Coopération avec le système des Nations unies (ONU)

L'EUMC a reçu la visite du rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme en octobre 2004. Cette réunion a permis d'évaluer les domaines de travail communs, de convenir d'activités complémentaires et d'examiner comment éviter les doubles emplois et exploiter le travail de chacun pour une meilleure efficacité. Le rapporteur spécial a souligné l'importance des activités de l'EUMC en matière de collecte de données et la nécessité permanente de disposer d'informations objectives et fiables dans ce domaine. L'EUMC a participé aux séminaires du rapporteur spécial sur l'antisémitisme, l'islamophobie et la christianophobie qui se sont tenues à Barcelone. De plus, l'EUMC a participé à une «réunion des experts de haut niveau» tenue pour les Nations unies le 17 juillet.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

L'EUMC a coopéré avec le BIT dans le cadre d'un atelier lors de la neuvième conférence internationale Metropolis à Genève, en septembre 2004. La conférence Metropolis est un forum international réunissant des chercheurs, des ONG, des praticiens et des décideurs politiques dans les domaines des migrations. Un représentant de l'EUMC a participé à un atelier organisé par l'OIT intitulé «L'impact des recherches sur la discrimination et les nouvelles actions pour lutter contre la discrimination en Europe», en présentant un document intitulé «Après le testing? La nécessité de mener des recherches qualitatives» et en s'appuyant sur les données produites par le réseau RAXEN de l'EUMC.

UNESCO

L'EUMC a participé au premier forum sur les droits humains organisé par l'Unesco, et a dispensé des présentations concernant son travail. L'EUMC a participé à la conférence de l'Unesco sur le projet des villes contre le racisme et la xénophobie. Ce projet vise à sensibiliser sur ces questions, à échanger des bonnes pratiques et à exploiter un réseau pour maintenir l'intérêt actuel.

1.8. Coopération avec les États membres

1.8.1. Relations avec les gouvernements des États membres

L'EUMC a organisé deux réunions avec ses agents de liaison gouvernementaux en 2004. La 5^e réunion, tenue en mars, a permis d'aborder de nombreux thèmes, dont les modalités de réponse aux demandes d'informations de l'OSCE sur le racisme et l'antisémitisme, la présentation du rapport de l'EUMC sur l'antisémitisme, une discussion sur le retrait du document remanié de la Commission sur le mandat de l'EUMC en raison de la décision d'étendre ce mandat aux droits de l'homme et l'impact de cette décision sur le réseau d'agents de liaison. La réunion de mars, en attendant l'élargissement de l'UE et du réseau d'agents de liaison, a permis d'élaborer un feedback concernant les activités des gouvernements relatives aux plans d'action nationaux pour lutter contre le racisme et l'état d'avancement de la mise en œuvre des directives basées sur l'article 13. L'EUMC a communiqué un feedback sur l'extension du réseau RAXEN à 25 États membres et le calendrier de ses rapports annuels. L'EUMC a soulevé la question de la nécessité d'adopter la proposition d'une décision-cadre du Conseil sur le racisme et la xénophobie. Le représentant du Royaume-Uni a également fait une présentation sur son devoir public de promouvoir une politique égalitaire.

Lors de sa sixième réunion, tenue en septembre, l'EUMC a accueilli les représentants des nouveaux États membres. Les participants ont été informés des nouvelles dispositions administratives applicables entre l'EUMC et la Commission européenne. Parmi les questions discutées, on relève l'extension du mandat de l'EUMC, l'enquête Eurobaromètre sur les attitudes envers les migrants et les minorités, le développement du réseau RAXEN et la demande de réaction de l'EUMC sur l'état d'avancement des activités des gouvernements résultant de ses avis et conclusions. L'EUMC a également saisi l'occasion pour obtenir des suggestions concernant ses futures priorités et activités. De plus, l'EUMC a dispensé des présentations et des informations spécifiques aux États membres dans le cadre d'un certain nombre de manifestations; par exemple à la commission des affaires intérieures du Bundestag le 11 février, dans le cadre de la conférence de la présidence irlandaise les 9 et 10 juin et lors d'ateliers sur le racisme et l'antisémitisme organisés par le Centre Pompidou le 28 octobre.

1.9. Coopération avec des organisations de la société civile

1.9.1. Coopération avec le réseau européen contre le racisme

L'EUMC a participé au nouveau lancement de l'intergroupe «Antiracisme et diversité» au Parlement européen coorganisé par l'ENAR, en tant que secrétariat de l'intergroupe. Le président et le vice-président de l'ENAR ont participé à la

conférence européenne des tables rondes en 2004 et ont apporté une vaste contribution aux conclusions de la conférence en mettant en évidence les possibilités de coopération entre l'agence des droits de l'homme et la société civile (voir également le point 1.2.3).

Centre européen interuniversités pour les droits de l'homme et la démocratisation (*European inter-university Centre for human rights and democratisation*)

L'EUMC a contribué à une «master class» en présentant trois exposés sur le thème du «racisme en Europe» à l'intention des Masters européens en matière de droits de l'homme et de démocratisation organisés par le Centre européen interuniversités pour les droits de l'homme et la démocratisation à Venise, en novembre 2004.

1.9.2. Institutions nationales de protection des droits de l'homme

En novembre 2004, la directrice de l'EUMC a participé à la 3^e table ronde des institutions nationales de protection des droits de l'homme organisée par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Institut allemand des droits de l'homme et la 5^e réunion européenne des institutions nationales de protection des droits de l'homme pour la promotion et la protection des droits de l'homme. La directrice et un représentant de la Commission européenne ont échangé leurs points de vue avec les participants sur la coopération des institutions nationales de protection des droits de l'homme et la future agence des droits de l'homme de l'UE. Les institutions nationales ont largement salué cette évolution et les possibilités de coopération avec l'agence.

1.10. Information, relations publiques et médias

1.10.1. Rapport annuel 2003/2004, partie 2

Le rapport annuel, partie 2, est en cours d'élaboration à partir des informations transmises à l'EUMC par ses points focaux nationaux (PFN) RAXEN dans chacun des États membres de l'UE. Le sixième rapport annuel a été soumis au Parlement européen le 1^{er} décembre 2004. Il couvre une année marquée par des évolutions décisives pour l'Union européenne. L'année 2003 constituait en effet l'échéance pour la transposition des directives antidiscrimination du Conseil dans les législations nationales des États membres. L'élargissement de l'UE pour accueillir dix pays d'Europe centrale, orientale et du sud en mai 2004 a eu une influence significative sur le travail politique réalisé au sein des institutions de l'UE et sur les prises de position publiques. Ces développements sont largement reflétés dans le rapport de l'EUMC.

À l'instar des années précédentes, les initiatives législatives constituent un thème majeur des activités d'observation et de rapport. Le rapport annuel analyse en

particulier les avancées des États membres en ce qui concerne l'adoption des lois, des règlements et des dispositions administratives nécessaires pour la mise en conformité avec les deux directives du Conseil. L'échéance pour la transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil (relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique) était le 19 juillet 2003, et celle de la directive 2000/78/CE du Conseil (portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail) était le 2 décembre 2003.

La discrimination dans le domaine de l'éducation et les initiatives de prévention constituent également un thème majeur du rapport. Chacun des États membres a fourni des informations sur la discrimination directe et indirecte dans le secteur de l'éducation. En ce qui concerne les nouveaux États membres de l'UE, même si ceux-ci n'étaient que des pays adhérents en 2003, l'EUMC a décidé de les inclure dans le rapport dans le cadre d'un chapitre spécial présentant un aperçu des questions clés en matière d'éducation. Cela a permis d'établir une première comparaison entre eux et les 15 États membres de l'UE.

Hormis l'éducation, le rapport annuel a examiné les évolutions nationales en matière de violence et de crimes racistes et xénophobes, ainsi que de discrimination dans les domaines de l'emploi, et pour la première fois, du logement. Comme les années précédentes, l'EUMC a pu présenter un large éventail d'exemples de bonnes pratiques pour lutter contre le racisme et la discrimination dans l'UE.

Le rapport annuel 2003/2004 regorge d'informations, sur des thèmes nouveaux et anciens. Plusieurs thèmes importants et d'actualité méritent une mention particulière, notamment des exemples de discrimination à l'encontre des Roms dans l'éducation, le logement et l'emploi, de nouveaux développements législatifs et des actions concernant le port du foulard.

Les conclusions du rapport annuel ont été présentées aux principaux publics cibles — Commission européenne, Parlement européen et États membres — et mises à la disposition du grand public dans le cadre d'une conférence de presse, du site web ainsi que d'un résumé dans *Equal Voices*.

1.10.2. *Equal Voices* et le bulletin d'information de l'EUMC

L'EUMC a publié une édition de son magazine *Equal Voices* et deux bulletins d'information en 2004. *Equal Voices* regroupe des articles de fond sur des questions thématiques, essentielles et d'avenir liées au racisme. Le numéro de décembre d'*Equal Voices* comporte des articles sur les activités récentes de deux partenaires internationaux clés de l'EUMC, sur le rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme et sur l'OSCE/BIDDH. Les points clés du rapport annuel y sont également résumés afin de diffuser les principales conclusions à un public plus vaste. Les deux numéros du bulletin d'information de l'EUMC abordent divers sujets et donnent un bref aperçu des développements au sein de l'EUMC ainsi que dans l'Union européenne et ses États membres.

1.10.3. Médias

Soucieux d'accroître la sensibilisation concernant les bonnes pratiques dans les médias, l'EUMC s'est associé au Parlement européen, à l'Union européenne de radiodiffusion et à d'autres grands organismes de radiotélédiffusion européens, tels que la WDR et d'autres, pour soutenir le prix européen des médias CIVIS pour la diversité culturelle et l'intégration. Ce prix récompense les programmes de radio et de télévision permettant de promouvoir la coexistence multiculturelle et la compréhension interculturelle dans l'UE. Le chiffre record enregistré en 2004 de 244 candidats issus des 25 États membres de l'UE témoigne du grand intérêt qu'il suscite en Europe. Le prix a été décerné le 19 novembre à Vienne, dans le cadre d'une manifestation à laquelle a assisté le président autrichien. Étant donné qu'aucun des programmes candidats ne traitait de la situation des Roms dans l'UE, l'EUMC a suggéré aux organisateurs, le réseau allemand de télédiffusion ARD, de promouvoir un prix spécifique sur l'intégration des Roms. Il sera mis en œuvre pour la première fois en 2005.

Afin de communiquer les résultats de son travail à un public plus vaste, l'EUMC a publié plusieurs communiqués de presse et répondu à de nombreuses demandes d'informations et d'interviews émanant de la presse écrite et des médias électroniques dans toute l'UE. En fournissant aux médias des informations objectives et fiables, l'EUMC contribue à la publication d'articles plus nombreux et de meilleure qualité sur la situation des migrants et des minorités dans l'Union européenne. Dans le même temps, cela permet d'informer le public des causes et des conséquences du racisme et de la xénophobie.

1.10.4. Publications de l'EUMC

Dans le cadre de ses publications, l'EUMC s'est attaché à un travail spécifique sur l'antisémitisme, il a publié des études comparatives à partir des informations et données RAXEN au niveau national et son rapport annuel en deux parties. En 2004, l'EUMC a publié les documents suivants qui sont disponibles en ligne sur le site web de l'EUMC ou sur commande auprès de l'EUMC.

Rapport annuel 2003/2004

Partie 1: Activités de l'EUMC (septembre 2004) (11 langues)

Partie 2: Racisme et xénophobie dans les États membres de l'UE — Tendances, évolutions et bonnes pratiques. (décembre 2004) (EN, FR, DE)

15 Rapports nationaux sur l'emploi RAXEN3

Migrants, minorities and employment — Exclusion, discrimination and antidiscrimination [Migrants, minorités et emploi — Exclusion, discrimination et antidiscrimination] (publié sur l'internet, novembre 2004) (EN)

15 Rapports nationaux sur la législation RAXEN4

15 Rapports nationaux sur l'éducation RAXEN4

Rapport comparatif sur la législation (publié sur l'internet, décembre 2004) (EN)

Migrants, minorities and legislation: documenting legal measures and remedies against discrimination in 15 Member States of the European Union

[Migrants, minorités et législation: documenter les mesures et solutions juridiques contre la discrimination dans 15 États membres de l'Union européenne]

Rapport comparatif sur l'éducation (novembre 2004) (EN)

Migrants, minorities and education: documenting discrimination and integration in 15 Member States of the European Union

[Migrants, minorités et éducation: documenter la discrimination et l'intégration dans 15 États membres de l'Union européenne]

Manifestations of Antisemitism in the EU 2002-2003 [Manifestations d'antisémitisme dans l'UE en 2002-2003] (mars 2004) (EN)

À partir des informations fournies par les points focaux nationaux du réseau d'information RAXEN.

Perceptions of antisemitism in the European Union [Perceptions de l'antisémitisme dans l'Union européenne] (mars 2004) (EN)

Equal Voices

Numéro 15: publié sur l'internet (décembre 2004) (EN)

Bulletin d'information

Numéro 20 (novembre 2004) (EN)

Numéro 19 (décembre 2004) (EN)

1.10.5. Site web de l'EUMC

Début 2004, l'EUMC a amélioré le design et l'interactivité de son site web en tenant compte des commentaires et des propositions des utilisateurs du site.

Le site web a été constamment utilisé en 2004 pour fournir des informations et les dernières nouvelles sur l'EUMC, son action et ses publications. Bien que la langue principale du site web de l'EUMC soit l'anglais, le site contient de plus en plus d'informations traduites en allemand et en français. Certaines publications et les

informations importantes sont également accessibles dans d'autres langues officielles. Le site web fournit des informations sur les grands projets et les publications de l'EUMC. De plus, une partie du site est consacrée au réseau RAXEN de l'EUMC et une autre section présente des informations administratives, par exemple sur les appels d'offres et les postes à pourvoir.

En 2004, le site web de l'EUMC a accueilli en moyenne 700 visiteurs par jour. Le site a été visité par 237 000 visiteurs environ en 2004, ce qui représente une augmentation de la fréquentation de 32,5 % par rapport à 2003.

2. Conseil d'Administration et bureau exécutif

2.1. Membres et fonctions du conseil d'administration et du bureau exécutif

2.1.1. Conseil d'administration

Avant l'élargissement de l'UE, le 1^{er} mai 2004, le conseil d'administration de l'EUMC était composé de 18 membres indépendants: un membre désigné par État membre, et trois représentants désignés respectivement par le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. À la suite de l'élargissement de l'UE, le nombre de membres est passé à 28.

Le 8 mars 2004, le mandat du conseil d'administration nommé en 2001 a pris fin et un nouveau conseil d'administration de 28 membres a été désigné. Le nouveau conseil d'administration a tenu sa première réunion les 28 et 29 juin 2004, dates auxquelles M^{me} Anastasia Crickley, présidente du conseil d'administration, le vice-président du conseil d'administration et M. Ioannis Ktistakis, membre du bureau exécutif, ont été élus.

Chaque membre du conseil d'administration a un suppléant désigné d'une manière analogue. Le mandat, d'une durée de trois ans, est renouvelable une fois.

Le conseil d'administration prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'Observatoire. Chaque membre du conseil d'administration ou, en cas d'absence, son suppléant, dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le conseil d'administration est notamment chargé:

- élaborer le programme de travail annuel de l'EUMC;
- adopter le rapport annuel de l'EUMC, ses conclusions et ses avis;
- adopter le projet de budget annuel et le budget annuel définitif de l'EUMC;
- approuver les comptes de l'EUMC;
- de nommer le directeur de l'EUMC.

La composition du nouveau conseil d'administration, qui s'est réuni à deux reprises en 2004, est la suivante:

Pays Organisation	Membre	Suppléant
Belgique	Eliane DEPROOST	Jozef DE WITTE
République tchèque	Petr UHL	Zuzana GÁBOROVÁ
Danemark	Niels Johan PETERSEN	Mads Bryde ANDERSEN
Allemagne	Claudia ROTH	Claus Henning SCHAPPER
Estonie	Mati LUIK	En attente de nomination
Grèce	Ioannis KTISTAKIS	En attente de nomination
Espagne	Rosa APARICIO GÓMEZ	Lorenzo CACHÓN RODRÍGUEZ
France	Guy BRAIBANT	Jean-Marie COULON
Irlande	Anastasia CRICKLEY Beniamino CARAVITA	Rory O'DONNELL
Italie	DI TORITTO	Massimiliano MONNANNI
Chypre	Eliana NICOLAOU	Aristos TSIARTAS
Lettonie	Ilze BRANDS KEHRIS	Gita FELDHÜNE
Lituanie	Arvydas Virgilijus MATULIONIS	Mr Šarūnas LIEKIS
Luxembourg	Victor WEITZEL	Anne HENNIQUI
Hongrie	András KÁDÁR	Katalin PÉCSI
Malte	Duncan BORG MYATT	Claire ZARB
Pays-Bas	Jenny E. GOLDSCHMIDT	En attente de nomination
Autriche	Helmut STROBL	Peter J. SCHEER
Pologne	Piotr MOCHNACZEWSKI	Danuta GŁOWACKA-MAZUR
Portugal	En attente de nomination	En attente de nomination
Slovénie	Vera KLOPČIČ	Tatjana STROJAN
Slovaquie	Miroslav KUSÝ	Tibor PICHLER
Finlande	Mikko PUUMALAINEN	Kristina STENMAN
Suède	Hans YTTERBERG	Anna-Karin JOHANSSON
Royaume-Uni	Naina PATEL	En attente de nomination
Parlement européen	Ludwig STEINER	Pas de nomination
Conseil de l'Europe	Gün KUT	Maja SERSIC
Commission européenne	Bernhard JANSEN	Alain BRUN

NB: En novembre 2004, M. Jiří KOPAL a été nommé nouveau membre suppléant de la République tchèque à la suite de la démission de M^{me} Gáborová.

Des observateurs de Bulgarie, Roumanie et Turquie sont invités à participer aux réunions du conseil d'administration:

Pays	Observateur
Bulgarie	En attente de nomination
Roumanie	Monica VLAD
Turquie	Ioanna KUÇURADI

2.1.2. Bureau exécutif

Le bureau exécutif est composé du président du conseil d'administration, de son vice-président et de trois autres membres au maximum du conseil d'administration, y compris les personnes désignées par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, représentants en tant que membres de droit. Le troisième membre est élu par le conseil d'administration.

Le bureau exécutif contrôle les travaux de l'EUMC et prépare les réunions du conseil d'administration en collaboration avec la directrice de l'EUMC.

Il exerce également, conformément au règlement, toute fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration.

Le bureau exécutif qui opérait dans le cadre du mandat 2001-2004 du conseil d'administration s'est réuni à deux reprises en 2004.

La première réunion du nouveau conseil d'administration, tenue en juin 2004, a permis d'établir le nouveau bureau, qui s'est réuni à deux reprises en 2004 et dont la composition est la suivante:

Fonction	Nom
Présidente	Anastasia CRICKLEY
Vice-présidente	Ilze BRANDS KEHRIS
Membre	Ioannis KTISTAKIS
Membre	Bernhard JANSEN/Alain BRUN
Membre	Gün KUT

3. Informations sur le personnel, l'organisation et les aspects financiers

3.1. Informations sur le personnel

3.1.1. Informations administratives

En juin 2004, le conseil d'administration de l'EUMC a décidé, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2004, d'adopter toutes les modalités d'application du statut modifié pertinentes pour les agences de l'UE.

La directrice jugera si certaines des modalités d'application susmentionnées du nouveau statut doivent être adaptées en fonction des besoins spécifiques de l'EUMC.

3.2. Organisation interne

À la fin de l'année 2004, l'Observatoire s'articulait autour de quatre unités, à savoir (postes occupés au 31 décembre 2004):

Direction	
Direction	A
Secrétariat	2 C
Vérifications comptables	A
Conseil juridique	A
Programme de travail et coordination	END (*)

Administration	
Chef d'unité	A
Recrutement et orientation de carrière	C
Support administratif	C
Administration du budget	A
Comptabilité	B
Ressources humaines	B
Technologies de l'information	B
Documents et ressources	C

Recherche et collecte de données	
Chef d'unité	A
Secrétariat	C
Secteur collecte de données	
Chef de secteur	A
Assistant RAXEN	B
Assistant collecte de données	B
Assistant documentation	B
Secteur recherche et analyse	
Chef de secteur	A
Administrateur recherche	A
Rédacteur scientifique	B
Rapports annuel et spécifiques	END*
Organisation d'ateliers	C

Communication et relations extérieures	
Chef d'unité	A
Secrétariat	C
Communication et relations extérieures	2A
Webmestre	B
Relations avec les clients	C
Conférences, événements et réunions	B

(*) END = expert national détaché.

3.3. Budget et aspects financiers

Tableau 1 — Répartition par titre et transferts pour les exercices 2004 et 2003

€	Budget 2004	Transfers 2004	Budget 2003	Transfers 2003
Titre1	3 316 000	—	2 820 000	—
Titre2	746 000	—	555 000	—
Titre 3	3 838 000	—	3 200 000	—
Projet Phare	169 000		676 000	
Total Budget	8 069 000	0	7 251 000	0

Les recettes et les dépenses se présentent comme suit:

3.3.1. Recettes

La principale source de recettes de l'EUMC est une subvention issue du budget général de l'Union européenne. La subvention initiale de l'UE versée à l'EUMC pour 2004 s'élevait à 6,8 millions d'EUR. L'EUMC a reçu 1 million d'EUR supplémentaire le 1^{er} mai 2004 afin de faciliter le processus d'élargissement de l'UE.

L'EUMC reçoit un soutien financier de la part des autorités autrichiennes correspondant au remboursement de 50 % du coût du loyer net versé pour les locaux de l'EUMC.

3.3.2. Dépenses

3.3.2.1. Titre 1 — Personnel

Tableau 2 — Évolution des effectifs

Année	2001		2002		2003		2004	
	6	12	6	12	6	12	6	12
A	9	9	9	10	11	9	9	12
B	7	8	8	8	9	9	10	9
C	6	6	6	8	8	8	9	9
D	1	1	1	1	—	—	—	—
Agents temporaires	23	24	24	27	28	26	28	30
Aux. C	—	—	—	—	—	—	—	—
END	1	1	1	1	1	2	1	2
Intérim C	2	2	3	4	2	2	2	3
Total	26	27	28	32	31	30	31	35

Les dépenses globales concernant le titre 1 en 2004 ont été conformes à l'année précédente.

3.3.2.2. Titre 2 — Frais généraux administratifs

Les dépenses globales concernant le titre 2 en 2004 ont été conformes à l'année précédente.

3.3.2.3. Titre 3 — Activités opérationnelles

En 2004, le montant des engagements s'est accru de 11 % alors que le niveau des paiements a diminué de 35 %. Cela reflète l'effort permanent de l'EUMC en faveur d'une exécution prudente du budget, eu égard notamment au principe d'annualité.

En ce qui concerne l'exécution du budget et les projets d'états financiers non vérifiés, la situation est la suivante (tout écart dans les totaux est dû aux arrondis):

Tableau 3 — EUMC — Bilan au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003

<i>(1 000 EUR)</i>					
Actif	2004	2003	Passif	2004	2003
Actif immobilisé			Capital immobilisé		
Actif immobilisé	57	108	Capitaux propres	57	108
			Résultat de l'exercice	- 748	98
Sous-total	57	108	Sous-total	- 691	206
Actif circulant			Passif circulant		
Avances sur salaires	0	1	Reports automatiques de crédits	867	1 277
TVA récupérable	158	456	Passif sur recettes affectées	510	694
Autres débiteurs	25	268	TVA/autres taxes	522	454
			Autres créanciers	315	275
Sous-total	183	725	Sous-total	2 214	2 700
Comptes de bilan			Comptes transitoires		
Compte(s) bancaire(s)	1 282	2 073	Réutilisation		
Sous-total	1 282	2 073	Sous-total		
Total actif	1 523	2 906	Total passif	1 523	2 906

Source: Tableau établi par la Cour des comptes sur la base des données recueillies par l'Observatoire.

Tableau 4 — Exécution du budget pour l'exercice 2004 — EUMC (provisoire)*(Mio EUR)*

Titre	Crédits (a)	Engagements (b)	Paiements (c)	% (d = c/b)	Reports (f)	Annulations (g = a-c-f)	% (h = g/a)
I-Personnel							
Budget, 2004	3.3	2.7	2.6	96.3	0.1	0.6	18.2
Reports 2003	0	0	0	N/A	0	0	N/A
Total	3.3	2.7	2.6	96.3	0.1	0.6	18.2
II-Administration							
Budget, 2004	0.8	0.5	0.5	100.0	0.0	0.3	37.5
Reports 2003	0	0	0	N/A	0	0.0	N/A
Total	0.8	0.5	0.5	100.0	0.0	0.3	37.5
III-Fonctionnement							
Budget, 2004	3.8	3.1	2.3	74.2	0.8	0.7	18.4
Reports 2003	1.2	1.2	1.0	83.3	0	0.2	16.7
Total	5.0	4.3	3.3	76.7	0.9	0.9	18.0
X-Réserve							
Budget, 2004	7.9	6.3	5.4	85.7	0.9	1.6	21.0
Reports 2004	1.2	1.2	1.0	83.3	0	0.2	16.7
Total	9.1	7.5	6.4	85.3	0.9	1.8	19.8

Tableau 5 — EUMC — Comptes de recettes et de dépenses pour les exercices financiers 2004 et 2003*(Provisoire)**(1 000 EUR)*

	2004	2003
Recettes		
Subvention reçue de la Commission	5 675	7 318
Comptes d'affectation spéciale	123	676
Recettes diverses	416	374
Recettes diverses (intérêts bancaires)	20	21
Recettes totales	6 234	8 389
Dépenses		
Personnel — Titre I du budget		
Paievements	2 645	2 618
Reports de crédit	85	64
Administration — Titre II du budget		
Paievements	447	411
Reports de crédit	37	51
Dépenses de fonctionnement — Titre III du budget		
Paievements	2 352	1 678
Reports de crédit	745	1 162
Comptes d'affectation spéciale — Titres II et III		
Paievements	539	377
Reports de crédit	492	693
Dépenses totales	7 342	7 055
Résultat de l'exercice	1 108	1 334
Report du résultat de l'exercice précédent	98	1 579
Crédits reportés et annulés	241	339
Réutilisés annulés		
Remboursement à la Commission		
Écarts de change/charges exceptionnelles	21	5
Solde pour l'exercice	748	98

Source: Tableau établi par la Cour des comptes sur la base des données recueillies par l'Observatoire.

Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes,

**Activités de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes –
Rapport annuel 2004/2005 de l'EUMC**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2005 — 47 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 92-95008-73-1

VENTE ET ABONNEMENTS

Les publications payantes éditées par l'Office des publications sont disponibles auprès de nos bureaux de vente répartis dans le monde.

Quelle est la marche à suivre pour acquérir l'une ou l'autre des publications?

Après vous être procuré la liste des bureaux de vente, vous choisissez le bureau qui vous intéresse et vous le contactez pour passer commande.

Comment vous procurer la liste des bureaux de vente?

- Soit vous consultez le site internet de l'Office (<http://publications.eu.int/>)
- Soit vous la demandez par télécopie au (352) 29 29-42758 et vous la recevrez sur papier.

Mission de l'EUMC

L'EUMC est une organisation en réseau apte à penser, agir et mettre en question. Elle œuvre dans tous les secteurs de la société pour l'égalité et la diversité, ainsi que dans la lutte contre le racisme et la xénophobie dans l'Union européenne. Organisation prestataire de services, l'Observatoire fonctionne en tant que réseau d'échange de connaissances et a pour vocation de créer des liens entre les instances concernées.

EUMC

Rahlgasse 3, A-1060 Vienne

Tél. (43-1) 580 30-0

Fax (43-1) 580 30-91

E-mail: information@eumc.eu.int

Internet: <http://eumc.eu.int>



Office des publications

Publications.eu.int

ISBN 92-95008-73-1



9 789295 008731